



Centre Communal d'Action Sociale
Ville de Tours

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-100

Séance du 29 novembre 2024

Date de convocation : 25/11/2024
Administrateurs en exercice : 17
Administrateurs présents : 11/17
Administrateurs votants : 12/17

L'an 2024, le 29 novembre à 09h30, le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Tours, dûment convoqué par son Président, s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 11/17

Pouvoirs : 1/17

Excusés : 5/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI ; Mme QUINTON ; Mme BLET ; M. BRUN ;
Mme CABANNE ; M. GARNAUD ; M. MUSSARD ; Mme BECARD ;
Mme LEVAVASSEUR ; Mme SERRA et M. OREAL.

Avait donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI.

Étaient absents excusés : Mme WANNERROY ; Mme DARIES ; M. PIERRE ; M. FLEISCH et
Mme MAUDUIT.

Tome 1 – N°24-100 - Soutien aux associations dans le cadre du Noël de la Solidarité 2024

Le CCAS de Tours soutient depuis 2003 les organismes qui, par l'organisation d'une manifestation à la fois festive et solidaire, permettent à des personnes démunies ou isolées de ne pas se sentir oubliées durant la période de Noël, particulièrement importante chaque année.

Le budget alloué par le CCAS à l'appel à projets « Noël de la Solidarité » pour l'année 2024 est de 30 000 euros, reconduit à hauteur de 2023.

Madame la Vice-Présidente présente les demandes formulées en 2024 par les différentes associations et les propositions d'attribution de soutiens financiers pour chacune d'entre elles. Comme les années précédentes, un jury s'est réuni afin d'étudier le plus

objectivement possible les dossiers et faire une proposition en ce sens au Conseil d'Administration. Ce jury était composé de Madame la Vice-Présidente, de deux administrateurs, d'une personne accompagnée et de deux agents extérieurs au Service Insertion et Action Sociale.

Cette année, la proposition du jury s'élève à 29 670 €. Les membres proposent que le solde (330 €) soit dédié à l'achat de chocolats pour les personnes actuellement hébergées au CTRO.

Les crédits dédiés pour ces soutiens financiers sont disponibles et seront imputés sur la ligne 65748/52356 (Autres personnes de droit privé/Actions collectives).

Pour terminer, Madame la Vice-Présidente propose de faire évoluer l'appellation de cette action pour les années futures, eu égard aux projets qui sont déposés et qui correspondent davantage à l'ensemble des fêtes de fin d'année qu'à Noël particulièrement. Ainsi, il est proposé de renommer cet appel à projets « Fêtes de fin d'année solidaires ».

Après en avoir délibéré, les administrateurs entérinent ces propositions et autorisent le versement des sommes correspondantes aux structures. Ils valident par ailleurs la dénomination « Fête de Noël et de fin d'année solidaires ».

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme BECARD.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,

Rachel MOUSSOUNI

